

Conciliation des usages maritimes dans le Sud du Golfe de Gascogne : Quel avenir pour la pêche ?

Situation en 2022

- Limites administratives**
 - Région Nouvelle-Aquitaine
 - - - Limites des eaux territoriales françaises (12 mn)
- Géomorphologie**
 - Isolignes topographiques du Golfe de Gascogne
- Zones d'exclusion de pêche**
 - Zones interdites à la pêche
 - Récifs artificiels
- Zonages environnementaux**
 - Parcs Naturels Marins (PNM Bassin d'Arcachon, et PNM Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis)
 - Réserves Naturelles Nationales
 - Sites Natura 2000 côtiers et au large
- Raccordements sous-marins**
 - Câbles électriques existants
 - ... Tracé probable des câbles électriques sous-marins RTE France/Espagne
 - - - Projet de câbles électriques XLinks Maroc/Royaume-Uni (tracé hypothétique)
 - Projet de raccordement en fibre optique "AMITIE" d'Orange France/Royaume-Uni/États-Unis
- Pêche**
 - Principaux ports de pêche
 - Port avec halle-à-marée
 - Volumes vendus sous halle-à-marée (moyenne 2017-2021)
 - Zones de déclaration statistique côtières CIEM
- Exploitations plurielles des ressources et de l'espace maritimes**
 - Sites actuels d'extraction de granulats marins
 - Zone de prospection en vue d'une future extraction de granulats marins (PER)
 - Zones 1 et 2 de juillet 2022 retenues à la suite du débat public en vue de l'installation de 2 parcs éoliens offshore (procédure de mise en concurrence ; Appel d'Offres n°7)
 - Autres zones de potentiel technique en vue du développement de parc(s) éolien(s) posé(s) et flottant(s) (d'après le DSF)
 - Zones de potentiel technique en vue du développement d'un houlomoteur offshore
- Patrimoine maritime majeur**
 - ◆ Sites patrimoniaux exceptionnels :
 - Phare de Cordouan, un site historique inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco
 - Fort Boyard (FB), une base défensive historique devenue lieu culturel d'envergure internationale

Remarques :

- Cette représentation cartographique reste partielle, arbitraire, peut être soumise à interprétation et est présentée à un instant "t".
- Sur cette carte des usages maritimes ne sont pas représentées les zones de pêche réglementaires (telles que la bande des 3mn avec autorisation spécifique, zone de filets interdits du Gouf de Capbreton, zones de pêche des pertuis charentais, etc.).

Sources : Datagouv, IGN, SHOM, Ifremer, DDTM/DIRM SA, criées
Réalisation : A. Guéguen, CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, septembre 2022

